

Leçon 3 : LES PRINCIPES DE LA DIPLOMATIE CAMEROUNAISE

Justification : Cette leçon permet à l'apprenant de mobiliser les ressources nécessaires pour promouvoir notre identité culturelle.

INTRODUCTION

L'état actuel du monde est marqué par l'interdépendance et la mondialisation. Pour son développement économique et social, le Cameroun participe à cette mondialisation en définissant ses principes.

I- HISTORIQUE DE L'INSERTION DU CAMEROUN DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

L'insertion du Cameroun dans les relations internationales remonte à la période précoloniale.

1- La Période précoloniale

Depuis l'antiquité, le Cameroun entretenait déjà des relations avec le monde extérieur, mais c'est à partir de 1472 qu'elles vont s'intensifier avec la découverte dans la baie de Biafra de Rio Dos Camaroes qui va attirer de nombreux étrangers (européens) dans l'estuaire du Wouri d'où viendra le nom de Cameroun. En effet, les portugais conduits par Fernando Pô en 1492 établissent des comptoirs de commerce sur la côte du Cameroun. D'autres nations suivront, à l'instar des Hollandais qui s'y installent en 1578 et laissent de précieux résultats : les écrits sur les villages côtiers et une partie importante de la cartographie du Cameroun ; les français, les anglais et les allemands.

2- La période coloniale

Pendant sa période coloniale, le Cameroun a successivement évolué du statut de protectorat à celui de territoire international (mandat et tutelle) en passant par une transition de condominium.

La signature du traité germano-douala (12 juillet 1884), fait du Cameroun un protectorat allemand. En effet le protectorat implique que le territoire garde ses institutions traditionnelles en confiant à l'Etat protecteur le contrôle de sa politique étrangère, sa défense, sa monnaie et les autres aspects de sa souveraineté.

En 1916 le pays passe entre les mains de nouveaux maîtres : La France et la Grande Bretagne qui exercent un **condominium** sur le Cameroun (04 mars 1916) jusqu'en 1919 date à laquelle la SDN fut créée.

De 1919 à 1946, le Cameroun passe du Condominium au **régime de mandat** (SDN). Et de 1946 à 1961, il quitte le statut de mandat à la **tutelle** (ONU).

3- La période post coloniale

Le 13 mars 1959 en accord avec la France, l'ONU décide de lever la tutelle sur le Cameroun et ce dernier accède à l'indépendance le 1^{er} janvier 1960.

Le Cameroun devient ainsi un acteur à part entière des relations internationales. La réunification du Cameroun est célébrée le 1^{er} octobre

1961 et c'est la fin de la tutelle britannique sur la partie occidentale du pays.

II- **LES PRINCIPES DE LA DIPLOMATIE CAMEROUNAISE**

Au lendemain de son indépendance, le Cameroun définit ses principes de relation internationale qui portent sur les points suivants :

1- **Indépendance nationale,**

En 1960, le pays accède à l'indépendance. Il doit élaborer sa politique étrangère dans une société internationale caractérisée à la fois par la souveraineté des Etats et leur interdépendance. Toute politique extérieure réaliste et efficace doit tenir compte de cette double dimension tout en définissant ses objectifs en fonction de la situation géopolitique (qui repose sur les rapports entre géographie et politique internationale) de l'Etat concerné, de ses intérêts fondamentaux et des principes moraux et juridiques qu'il souhaite voir guider les rapports internationaux.

2- **Non alignement/neutralité**

Jaloux de sa souveraineté, qui lui paraît la condition indispensable de son progrès et de l'affirmation de la dignité africaine, le Cameroun a choisi normalement de rester en dehors des conflits des blocs. Depuis son accession à l'indépendance, la République unie du Cameroun a toujours proclamé son attachement au non-alignement et s'est toujours efforcée de conformer sa politique internationale à ses principes.

3- **coopération internationale**

Elle consiste à coopérer avec tous les pays susceptibles de contribuer matériellement à son développement socioéconomique tout en tenant compte du respect des droits de l'homme et des libertés, l'attachement aux nobles idéaux de la paix et de sécurité dans le monde.

III- **LES STRUCTURES DE GESTION DES RELATIONS INTERNATIONALES**

Les structures de gestion des relations internationales au Cameroun sont :

1- **Présidence de la République**

Elle définit la politique de l'Etat. De ce fait, elle assure l'intensification et la diversification des relations avec les autres pays, la volonté réaffirmée de présence et de participation active sur la scène internationale. Le Cameroun a élargi le cercle de ses partenaires à travers le monde par l'établissement de nouvelles relations diplomatiques « **présence, ouverture et rayonnement** ».

2- **MINREX**

Le **ministère des Relations extérieures du Cameroun** est l'administration camerounaise chargée de mettre en œuvre la politique étrangère du Cameroun et d'assurer les relations avec les États étrangers. Il est dirigé par un ministre, membre du gouvernement camerounais. Ce ministère est également responsable des diverses ambassades du pays. Il a pour mission la protection des ressortissants et des intérêts camerounais à l'étranger.

3- Consuls

Le Consulat est une représentation diplomatique d'un Etat ayant essentiellement un rôle socioéconomique. Il permet de défendre à l'étranger, les intérêts de ses ressortissants. Le Cameroun compte à ce jour, 37 consulats (25 consulats honoraires, 6 consulats d'État et 6 consulats généraux) répertoriés à travers les cinq continents.

4- Ambassades

Une **ambassade** est la représentation diplomatique d'un État auprès d'un autre. Le rôle principal d'une ambassade, est d'entretenir les relations diplomatiques avec le pays hôte (accréditant). Les ambassades entretiennent leurs relations diplomatiques entre autres par le biais de documents classés secrets portant le nom de **notes verbales**.

CONCLUSION

Avec le phénomène de la mondialisation, il paraît difficile aux Etats de vivre en autarcie.

Le Cameroun s'intègre fort bien dans cette dynamique depuis les périodes précoloniale, coloniale et les indépendances en 1960-61 et son action dans les RI tend à s'affirmer d'avantage à travers ses structures de gestion des relations internationales.

VOCABULAIRE

- **Diplomatie** : raisonnement avec lequel un Etat joue dans le contexte international en faveur de ses intérêts.
- **Etat souverain** : Etat indépendant qui décide de la gestion des affaires de son pays sans contrôle quelconque d'une puissance.
- **Ambassade** : représentation diplomatique d'un Etat auprès d'une puissance étrangère.
- **Consulat** : représentation diplomatique d'un Etat ayant essentiellement un rôle socioéconomique.